

un soin jaloux, l'union et la concorde entre les diverses fractions démocratiques. Il les a conduites de l'opposition stérile à la conquête effective du gouvernement. Ce ne fut pas un doctrinaire assis sur le canapé du centre-gauche, mais un stratège habile qui enflammait les masses et les menait à la victoire. Dans ses harangues passe un souffle de Rouget de l'Isle. On dirait d'une transposition ou d'une paraphrase de la *Marseillaise*.

Ce n'est pas lui qui eût jamais, de gaieté de cœur, coupé en deux tronçons l'armée républicaine. Il n'admettait à aucun prix que les réactionnaires impénitents, sempiternels ennemis de nos institutions, qui les ont tour à tour attaqués et par force et par ruse, pussent devenir l'appoint de la majorité et s'ériger en arbitres. De lui encore est cette formule trop méconnue : " On gouverne avec son parti."

Jamais Gambetta n'eût supporté de conniver avec les ennemis de la République pour garder les apparences du pouvoir et fuir les responsabilités de la conscience. Sa politique fut sans alliage et sans compromission. Le jour où il succomba au Palais-Bourbon, ce fut devant une coalition que comprenait toute la droite, les mandarins orgueilleux du centre et les zoïles de l'intransigeance. La gauche progressiste et démocratique n'avait abandonné ni le chef, ni le drapeau.

Puissent ces souvenirs déjà anciens ne pas demeurer enfermés entre les pages, trop rarement feuilletées, des discours de Gambetta ! Ils devraient, ce matin, se répandre hors de la petite maison des Jardies, pénétrer les esprits, toucher les cœurs, réveiller les vœux, stimuler les énergies. S'il est vrai, comme on veut le croire, que les âmes survivent, celle qui jadis inspira le grand patriote républicain serait la bienvenue à s'incorporer à l'âme languissante de la France, pour la vivifier et l'aguerrir. Il est besoin, sans retard, du cordial qui régénère.

ALBERT LE ROY.

TRÈS GRAVE QUESTION

Des journaux catholiques discutent une grave question : « Les scapulaires auxquels sont attachées des indulgences peuvent-ils être en laine foulée ? » La congrégation des indulgences exige qu'ils soient faits *avec une étoffe tissée pure laine*. Ce sont les termes mêmes de son décret du 6 mai 1895. Il paraît que les grâces ne sauraient s'attacher à de vulgaires étoffes *laine et coton*. Mais la pure laine foulée et non tissée, pourquoi l'exclure ? Cruelle énigme !

Colossale sottise de *La Minerve* : « L'on peut dire aujourd'hui que les Etats-Unis ont plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'eux »